



CODE SPORTIF

SNOOKER

Version du 26 Septembre 2024

Saison 2024 - 2025

Table des matières

TITRE I - LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE SNOOKER	4
Article 1.1 - Composition de la commission nationale Snooker (CNS)	4
Article 1.2 - Attributions	4
Article 1.3 - Fonctionnement.....	4
TITRE II - LES CATÉGORIES DE JOUEURS	5
Article 2.1 - Cadets	5
Article 2.2 - Juniors	5
Article 2.3 - Mixte.....	5
Article 2.4 - Féminines	5
Article 2.5 - Seniors	5
Article 2.6 - Cas particulier : joueurs de nationalité étrangère	5
2.6.01 - Participation aux compétitions	5
2.6.02 - Accord de la Fédération	6
Article 2.7 - Discipline.....	6
TITRE III - LES COMPÉTITIONS.....	7
Article 3.1 - Les championnats de clubs	7
3.1.01 - Organisation	7
3.1.02 - Règlement	7
3.1.03 - Classement	7
Article 3.2 - Les championnats de ligues	7
3.2.01 - Organisation	7
3.2.02 - Règlement	8
3.2.03 - Le classement ligue	9
3.2.04 - Points particuliers et manquements au code sportif (ligues).....	9
3.2.05 - Classement des joueurs à égalité de points dans une poule	10
3.2.06 - Joueur isolé dans une ligue	10
3.2.07 - Championnats de ligue féminin / U18 / U21	10
Article 3.3 - Tournoi national de snooker, Zone Snooker Tour et play-off.....	11
3.3.01 - Tournoi national Seniors	11
3.3.02 - Tournoi national Mixte.....	12
3.3.03 - Épreuves du "Zone Snooker Tour" (ZST).....	13
3.3.04 - Play-off	14
Article 3.4 - Les championnats de France	15
3.4.01 - Phases finales des championnats de France	15
Article 3.5 - Redistribution des places en cas de désistement d'une sélection nationale..	16
Article 3.6 - Conditions de participation aux épreuves nationales	16
TITRE IV - RANKING.....	17
Article 4.1 - Les points de ranking de ligue	17

Article 4.2 - Le ranking national	17
4.2.01 - Le ranking national.....	17
4.2.02 - Le ranking national Seniors	17
Article 4.3 - Délais de transmission des résultats.	18
<i>TITRE V - LES INSTANCES INTERNATIONALES</i>	19
Article 5.1 - La WPBSA	19
Article 5.2 - L'IBSF.....	19
Article 5.3 - L'EBSA	19
<i>TITRE VI - LA TENUE SPORTIVE.....</i>	20
6.1 Tenue sportive commune à toutes les disciplines et toutes les phases de jeu	20
6.2 Autres éléments de la tenue sportive.....	20
6.3 Publicité	20
6.4 Dispositions diverses.....	20
<i>TITRE VII - SÉLECTIONS INTERNATIONALES</i>	21
<i>ANNEXES</i>	22

TITRE I - LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE SNOOKER

Article 1.1 - Composition de la commission nationale Snooker (CNS)

En liaison avec le secrétariat fédéral, la CNS administre l'ensemble des épreuves de la discipline, veille à l'application du code sportif et en rédige toutes les modifications.

Ces modifications sont soumises selon leur importance à l'avis des responsables sportifs des ligues et sont applicables la saison suivante après adoption par le comité directeur de la Fédération Française de Billard (FFB).

Les décisions à caractère urgent sont prises par la commission.

Composition de la CNS

a) La commission permanente

Elle est composée des membres de la commission technique fédérale.

b) La commission plénière

Elle est composée :

- des membres de la commission permanente ;
- des responsables sportifs snooker des ligues.

Article 1.2 - Attributions

- Préparer le calendrier sportif et le règlement des épreuves officielles organisées par la FFB ou, par délégation, par les ligues.
- Veiller et garantir le bon fonctionnement des épreuves sportives.
- Faire rejouer une compétition en cas d'anomalie avérée.
- Assurer l'interprétation des règlements sportifs et régler les litiges s'y rapportant.
- Transmettre à la commission de discipline tout dossier la concernant.
- Enregistrer les résultats de toutes les épreuves figurant au calendrier.
- Contrôler la classification annuelle des joueurs.
- Préparer l'élaboration du code sportif et de ses annexes.
- Établir et mettre à jour les différents classements annuels.

Article 1.3 - Fonctionnement

Les joueurs s'adressent à leur club,

Les clubs s'adressent à leur responsable snooker de ligue.

Les responsables des ligues s'adressent à la CN Snooker.

Un poste de coordinateur au sein de la CNS permettra également de faciliter les échanges entre les joueurs, clubs, ligues, et CNS.

TITRE II - LES CATÉGORIES DE JOUEURS

Article 2.1 - Cadets

Jeunes femmes et hommes âgé(e)s de moins de 18 ans au 31 décembre de la saison en cours.

Article 2.2 - Juniors

Femmes et hommes âgé(e)s de moins de 21 ans au 31 décembre de la saison en cours.

Article 2.3 - Mixte

Ensemble des joueuses et des joueurs, quel que soit leur âge.

Article 2.4 - Féminines

Toutes les joueuses, quel que soit leur âge.

Article 2.5 - Seniors

Cette catégorie regroupe les joueuses et joueurs âgé(e)s de plus de 40 ans au 31 décembre de la saison en cours

Article 2.6 - Cas particulier : joueurs de nationalité étrangère

2.6.01 - Participation aux compétitions

Les joueurs "européens" et les joueurs "étrangers" peuvent participer sous certaines conditions aux épreuves officielles françaises.

Est dit « joueur européen » un joueur d'un pays de l'Union européenne autre que la France. Un joueur européen peut participer aux compétitions fédérales s'il justifie d'une résidence principale en France et en fournit la preuve.

Est dit « joueur étranger » un joueur d'un pays hors de l'Union européenne.

Un joueur étranger peut participer aux compétitions fédérales s'il justifie d'une résidence principale en France depuis au moins une année et en fournit la preuve.

Le titre de champion de France est décerné au vainqueur de la finale nationale quelle que soit sa nationalité.

Seul un joueur de nationalité française peut représenter la France dans une compétition internationale.

2.6.02 - Accord de la Fédération

Tout licencié désirant participer à une compétition internationale organisée par un groupement autre que ceux auxquels la FFB est affiliée doit obligatoirement solliciter l'accord de la FFB, sous peine de sanctions.

Article 2.7 - Discipline

Se reporter au règlement intérieur de la FFB (Titre III) et au règlement disciplinaire de la FFB, applicable à toutes les catégories.

TITRE III - LES COMPÉTITIONS

Tout joueur souhaitant participer à une ou plusieurs épreuves décrites dans le présent code sportif et détaillées au calendrier snooker doit être titulaire d'une licence FFB (se reporter au règlement intérieur de la FFB).

La présentation dudit document ou de la demande valide (en cours de traitement) peut être exigée lors de toute épreuve de ligue ou nationale.

Tout joueur se désistant d'une compétition nationale ou de zone doit impérativement en informer le directeur du tournoi et les membres de la CNS concernés avant le mercredi précédant la compétition. Après ce délai, sauf cas de force majeure (un justificatif est à fournir dans les 48 heures), il est considéré comme forfait non excusé et peut être convoqué devant la commission de discipline.

Tout joueur désirant s'absenter durant une compétition nationale ou de zone doit en référer au directeur du tournoi. Après accord de ce dernier, il doit renseigner la feuille d'autorisation d'absence prévue à cet effet.

Sinon, il est considéré comme abandonnant l'épreuve et il est exclu de la compétition. Puis il est convoqué devant la commission de discipline, sauf cas de force majeure à justifier sous 48 heures.

Article 3.1 - Les championnats de clubs

3.1.01 - Organisation

Les championnats de clubs se déroulent sous la responsabilité du président du club, lequel doit respecter le règlement et les dates disponibles au calendrier de la CNS.

3.1.02 - Règlement

Le règlement d'un championnat doit permettre d'effectuer un classement interne au sein du club.

3.1.03 - Classement

Ces championnats ne donnent pas droit à des points de ranking national. Ils peuvent éventuellement servir de référence pour les sélections régionales ou de ligues.

Article 3.2 - Les championnats de ligues

3.2.01 - Organisation

Chaque ligue est tenue d'organiser un championnat ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s de ses clubs affiliés, générant ainsi un classement de ligue.

Par souci d'homogénéité et en fonction du nombre de clubs et de joueurs par ligue, il peut être admis qu'un championnat regroupe plusieurs ligues de la même zone

Cet ensemble prend le nom de "regroupement de ligues", après validation par la FFB.

Le circuit de ligue comporte un certain nombre d'épreuves sans limite.

Au minimum, deux de ces épreuves doivent être organisées par les ligues avant le 29 avril de la saison en cours.

Chaque ligue possède le libre choix du nombre des épreuves et de leurs dates.

Nota : les épreuves de ligues ne peuvent pas se dérouler après le 29 Avril de la saison en cours ni aux mêmes dates que les compétitions internationales et nationales (ZST et play-off, tournois nationaux, finales des championnats de France).

Les ligues doivent communiquer à la CNS le nombre de tournois de ligue et leurs dates prévues avant leur premier tournoi de ligue.

Du fait de paramètres particuliers (nombre de tables disponibles, de joueurs inscrits, de divisions, etc.), certaines ligues peuvent être amenées à étendre leurs tournois sur plusieurs dates. Cet aménagement doit faire l'objet d'une demande du responsable snooker de la ligue auprès de la CNS.

3.2.02 - Règlement

Chaque club doit pouvoir être représenté dans chaque épreuve.

En accord avec la CNS, l'organisation de ces tournois est sous la responsabilité du responsable snooker de la ligue ou, en cas de regroupement de ligues et d'un commun accord, de l'un des responsables snooker des ligues concernées.

En cas de désaccord, c'est la CNS qui désigne l'organisateur.

Celui-ci doit s'assurer du bon déroulement des épreuves.

En fonction du nombre de joueurs, l'organisateur peut retenir différentes formules de compétition : tableau de 16 ou 32 joueurs, en Double KO ou non, élimination directe, poules, etc. Selon leur nombre, les joueurs peuvent être répartis en plusieurs divisions. Dans ce cas, la composition des divisions et le mode de sélection des têtes de séries pour chaque tournoi de ligue sont du ressort du responsable sportif de la ligue.

Le délégué snooker de la ligue (ou du regroupement de ligues) a l'obligation d'élaborer un règlement interne à la ligue (ou au regroupement) pour l'organisation de la compétition. Ce règlement interne doit être adressé à la CNS pour information.

Le délégué snooker de la ligue désigne un juge arbitre responsable de l'application des règlements (contrôle des licences, de la tenue, etc.)

Les matchs peuvent se dérouler en une frame sèche ou au meilleur des trois ou cinq frames en fonction du nombre de joueurs. Le tournoi peut panacher les formules de jeu.

L'organisateur a la charge de coordonner la formule de la compétition et de l'annoncer avant le début du tournoi.

Cette formule peut être différente d'une épreuve à l'autre en fonction du nombre de joueurs présents et de tables disponibles.

Dans la semaine qui suit l'épreuve (voir article 4.3), le délégué snooker de la ligue doit faire parvenir à la CNS le compte rendu sportif, les résultats complets et le rapport du juge arbitre en cas de litige.

Seul le fichier qui lui est adressé en début de saison est pris en compte.

La détermination des joueurs qualifiés pour la finale du championnat de France Mixte n'est faite que sur la base des résultats reçus.

3.2.03 - Le classement ligue

Les différentes épreuves d'une ligue (ou d'un regroupement de ligues) permettent d'établir le classement de la ligue ou du regroupement.

La forme du classement dépend du nombre de joueurs (une ou plusieurs divisions 1, 2, 3).

Selon son classement final de ligue, chaque participant aux épreuves de ligue est assuré de marquer des points au classement ranking national en fin de saison.

La moyenne du nombre de participants par tournoi sert de référence pour calculer le nombre de qualifiés par ligue pour le championnat de France mixte.

3.2.04 - Points particuliers et manquements au code sportif (ligues)

En cas de besoin et pour des raisons dûment motivées, le délégué snooker de ligue peut solliciter la CNS afin d'obtenir une dérogation préalable spécifique quant à l'adaptation d'un ou plusieurs points particuliers du code sportif relatifs au déroulement de la saison. Par exemple :

- modification date(s) de tournoi(s) de ligue ;
- élaboration d'un format spécifique adapté à un effectif particulier (nombre de tournois) ;
- transmission résultats de ligue hors délais prévus à l'alinéa 3.2.02 ci-dessus.

Tout manquement ou modification relatif à l'organisation des tournois de ligue ou au respect du code sportif, des dates prévues au calendrier sportif de la saison en cours, des délais de transmission des résultats, etc. sans l'accord préalable de la CNS est étudié au cas par cas par celle-ci et peut donner lieu à l'application de pénalité(s) ou de sanction(s).

Conséquences liées aux manquements et modifications évoqués ci-dessus :

- les résultats des tournois de ligue concernés par des modifications non validées par la CNS ne sont pas pris en compte pour le classement final de ligue ;

3.2.05 - Classement des joueurs à égalité de points dans une poule

S'il y a égalité de matchs gagnés entre deux joueurs dans une poule :

- c'est d'abord la différence de frames qui détermine leur classement ;
- s'ils sont toujours à égalité, c'est le match particulier entre eux qui les classe.

S'il y a égalité de matchs gagnés entre trois joueurs ou plus dans une poule, on isole d'abord les résultats des matchs entre eux puis :

- c'est d'abord la différence de frames qui détermine leur classement ;
- s'ils sont toujours à égalité, c'est le match particulier entre eux qui les classe ; sinon on fait un re-spotting black en best of 5 entre ces joueurs ;
- s'ils sont toujours à égalité, on procède à un tirage au sort.

3.2.06 - Joueur isolé dans une ligue

Lorsqu'un joueur est seul compétiteur snooker dans une ligue, la ligue n'est pas tenue d'organiser un championnat de ligue.

Pour valider sa participation au championnat de France mixte, le joueur, désigné par sa ligue, doit disputer au minimum deux tournois mixte (ZST ou tournoi national) pendant la saison en cours, et se voit attribuer les points maximum des ranking ligue au classement national.

Il se verra attribuer les points maximums des ranking ligue au classement national.

3.2.07 - Championnats de ligue féminin / U18 / U21

Toute ligue peut organiser un championnat de ligue féminin, un championnat de ligue U18 et/ou un championnat de ligue U21.

Chaque ligue a le libre choix du nombre d'épreuves et de leurs dates.

Les ligues doivent communiquer ces choix à la CNS avant leur premier tournoi de ligue.

Le délégué snooker de ligue doit élaborer un règlement interne à la ligue pour l'organisation de cette compétition, puis l'adresser à la CNS pour information.

Dans la semaine qui suit l'épreuve (voir article 4.3), le délégué snooker de la ligue doit faire parvenir à la CNS le compte rendu sportif, les résultats complets et le rapport du juge arbitre en cas de litige.

Chaque participante aux épreuves féminines de ligue est assurée de marquer des points au classement national féminin suivant son classement final de ligue (voir barème).

Chaque participant aux épreuves U18/U21 de ligue est assuré de marquer des points au classement national U18 / U21 suivant son classement final de ligue (voir barème).

Article 3.3 - Tournoi national de snooker, Zone Snooker Tour et play-off

Le nombre maximum de joueurs pour un tournoi national ou un tournoi de zone est limité à :

- 32 joueurs sur cinq tables ou plus sur 2 jours ;
- 32 joueurs sur quatre tables sur 2 jours ;
- 24 joueurs sur trois tables sur 2 jours ;
- 12 joueurs sur deux tables sur 2 jours

3.3.01 - Tournoi national Seniors

A. Organisation

Dans la catégorie Seniors, deux tournois nationaux de snooker sont organisés, l'un dans la partie nord (zones nord, ouest et est) et l'autre dans la zone sud (dans la mesure du possible selon les demandes d'organisation) : voir les dates sur le calendrier sportif de l'année en cours.

Les modalités d'organisation incombant au club qui organise la compétition sont définies dans le document "Cahier des charges Snooker".

L'épreuve est placée sous la responsabilité du club organisateur, qui doit désigner un directeur de tournoi.

Celui-ci doit envoyer les résultats détaillés à la CNS au plus tard dans les 48 heures suivant la fin du tournoi.

B. Modalités d'inscription et réglementation

L'engagement doit être effectué en ligne sur CUESCORE (www.cuescore.com).

Seuls les joueurs prioritaires peuvent s'inscrire pour le tournoi durant la période prioritaire. Les huit premiers joueurs du classement national Seniors sont prioritaires pour s'inscrire à un tournoi national Seniors.

Toute inscription non prioritaire sera supprimée et l'inscription payante ne sera pas remboursée.

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur [cuescore \(cuescore.com\)](http://cuescore.com).

Elle débute :

- **huit semaines** avant le tournoi concerné, du jeudi à 18 heures au mercredi suivant 18 heures pour les inscriptions prioritaires
- **sept semaines** avant le tournoi concerné, le jeudi à 18 heures, pour les joueurs non prioritaires.
- Elle se termine **trois semaines** avant le tournoi, le dimanche à 18 heures.

Aucune inscription ne peut être validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois.

Tout désistement pour raisons personnelles doit être annoncé impérativement par courriel à la CNS avant 18 heures le mercredi qui précède la compétition.

C. Règlement

Principe du tirage :

- le nombre de têtes de séries est déterminé en fonction du format de la compétition (par exemple le nombre de poules) ;
- les premiers joueurs du classement Seniors de la saison en cours sont têtes de séries pour le tournoi ;
- en cas d'ex-æquo, le classement national Seniors de la saison précédente peut être utilisé pour les départager ;
- en cas de nouvelle égalité, le classement national Mixte peut être utilisé.

Les matches se disputent au meilleur des trois frames.

En fonction du timing, le directeur de jeu décide du nombre de frames pour les quarts de finale, les demi-finales et la finale.

D. Classement et qualifications

A l'issue des deux tournois nationaux, le classement national Seniors est mis à jour. L'attribution des points se fait suivant le barème.

3.3.02 - Tournoi national Mixte

A. Organisation

Deux tournois nationaux Mixte sont organisés, l'un dans la partie nord (zones nord, ouest et est) et l'autre dans la zone sud (dans la mesure du possible selon les demandes d'organisation) : voir les dates sur le calendrier sportif de l'année en cours.

Pour que le tournoi ait lieu, il faut qu'il y ait au minimum seize participants.

Les modalités d'organisation incombant au club qui organise la compétition sont définies dans le document "Cahier des charges Snooker".

L'épreuve est placée sous la responsabilité du club organisateur, qui doit désigner un directeur de tournoi.

Celui-ci doit envoyer les résultats détaillés à la CNS, au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin du tournoi.

B. Modalités d'inscription et réglementation

L'engagement doit être effectué en ligne sur CUESCORE (cuescore.com).
Seuls les joueurs prioritaires peuvent s'inscrire durant la période prioritaire.

Les huit premiers joueurs du classement national Mixte sont prioritaires pour s'inscrire à un tournoi national Mixte.

Toute inscription non prioritaire sera supprimée et l'inscription payante ne sera pas remboursée.

La période d'inscription aux tournois figure sur CUESCORE (cuescore.com).

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur cuescore (cuescore.com).
Elle débute :

- **huit semaines** avant le tournoi concerné, du jeudi à 18 heures au mercredi suivant, 18 heures pour les inscriptions prioritaires
- **sept semaines** avant le tournoi concerné, le jeudi à 18 heures, pour les joueurs non prioritaires.
- Elle se termine **trois semaines** avant le tournoi, le dimanche à 18 heures.

Aucune inscription ne peut être validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois.

C. Règlement

Le format de la compétition est défini en fonction du nombre de participants.

Principe du tirage : les têtes de séries sont déterminées par le classement national de la saison en cours remis à jour avant le tournoi.

D. Classement et qualifications

Le tournoi national Mixte attribue des points pour le classement national. L'attribution des points se fait suivant le barème.

3.3.03 - Épreuves du "Zone Snooker Tour" (ZST)

A. Organisation

Le Zone Snooker Tour se compose de trois tournois de zones organisés aux dates prévues dans le calendrier sportif, plus une finale appelée "play-off".

Zone Nord : ligues des Hauts de France et d'Ile-de-France.

Zone Ouest : ligues de Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire.

Zone Sud : ligues de Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Méditerranée, Auvergne-Rhône-Alpes.

Zone Est : ligues du Grand-Est et de Bourgogne-Franche-Comté.

Les modalités d'organisation incombant au club qui organise la compétition sont définies dans le document "Cahier des charges Snooker".

L'épreuve est placée sous la responsabilité du club organisateur, qui doit désigner un directeur de tournoi.

Celui-ci doit envoyer les résultats détaillés à la CNS au plus tard dans les 48 heures qui suivent la fin du tournoi.

B. Modalités d'inscription et réglementation

L'engagement doit être effectué en ligne sur CUESCORE (cuescore.com).

Seuls les joueurs prioritaires peuvent s'inscrire durant la période prioritaire.

Les huit premiers joueurs du classement de zone ainsi que les 5 premiers du classement de la saison précédente de chaque ligue sont prioritaires pour s'inscrire au premier et au deuxième tournoi de zone. Pour le troisième tournoi de zone, les joueurs ayant participé aux deux premiers tournois de zone sont prioritaires pour s'inscrire (dans la limite des places disponibles pour le tournoi). S'il y a plus de joueurs prioritaires que de places au tournoi, c'est le classement ZST de la zone qui détermine les joueurs prioritaires.

Toute inscription non prioritaire sera supprimée.

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur cuescore (cuescore.com).

Elle débute :

- huit semaines avant le tournoi concerné, du jeudi à 18 heures au mercredi suivant, 18 heures pour les inscriptions prioritaires
- sept semaines avant le tournoi concerné, le jeudi à 18 heures, pour les joueurs non prioritaires.
- Elle se termine trois semaines avant le tournoi, le dimanche à 18 heures.

Aucune inscription ne peut être validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois.

Le nombre de têtes de séries de chaque zone est déterminé en fonction du format de compétition.

Les premiers de chaque zone au classement ZST de la saison précédente sont têtes de séries pour le premier tournoi.

Le nombre de « miss » maximum consécutifs est limité à 3. Le joueur a alors le choix de jouer ou de refaire jouer son adversaire à l'endroit où s'est arrêtée la bille blanche ou encore il a bille libre, c'est-à-dire qu'il peut placer la bille blanche n'importe où sur la table (pas seulement dans le dé)

C. Classement et qualifications pour les play-offs et les finales des championnats de France féminin et Juniors

A l'issue de tous les tournois ZST de la saison en cours, un classement par zone est effectué en prenant en compte les résultats des trois tournois.

L'attribution des points se fait suivant le barème.

24 joueurs sont qualifiés pour participer au play-off; le nombre de joueurs qualifiés par zone étant calculé au prorata du nombre total de participants.

3.3.04 - Play-off

Les têtes de séries sont déterminées par le classement ZST des quatre zones regroupées.

En cas d'égalité, les joueurs sont départagés suivant le classement ranking national réactualisé à la date du dernier ZST.

Le format de la compétition est de double KO à élimination directe.

Le tournoi play-off attribue des points pour le classement national.
L'attribution des points se fait suivant le barème.

Article 3.4 - Les championnats de France

L'engagement doit être effectué en ligne sur CUESCORE (cuescore.com).

La période d'inscription aux tournois est indiquée sur CUESCORE (cuescore.com).

Elle débute **trois jours après le play-off** et se termine une semaine avant le tournoi, le jeudi à 18 heures.

Aucune inscription ne peut être validée en dehors des dates limites fixées dans la liste des tournois.

Aucun paiement n'est requis, l'inscription est validée directement par la CNS.

3.4.01 - Phases finales des championnats de France

Épreuve Mixte

Finale des championnats de France Mixte

24 joueurs avec la composition suivante :

- 8 joueurs sélectionnés selon leur classement national après le Play-Off (qui seront désignés TS1 à TS8)
- Les joueurs qualifiés par les Ligues

Le format de la compétition est de double KO à élimination directe.

Les quarts de finales se joueront en best of 5 minimum.

Les demi-finales et finales se joueront en best of 7 minimum.

La direction de jeu se réserve le droit de modifier la longueur des matchs.

Épreuve féminine

8 joueurs sélectionnés selon leur classement national après le Play-Off.

Format de la compétition : 2 poules de 4, best of 3 minimum.

Les 8 qualifiés par des points obtenus via le classement national seront répartis dans les poules de la manière suivante :

- Poule A : 1er, 4è, 5è et 8è
- Poule B : 2è, 3è, 6è et 7è

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour les demi-finales sur la modalité suivante :
1er Poule A VS 2ème poule B
1er Poule B VS 2ème poule A

Les demi-finales et finales se joueront en best of 3 minimum.
La direction de jeu se réserve le droit de modifier la longueur des matchs.

Épreuve Seniors

8 joueurs sélectionnés selon le classement national Seniors après le troisième ZST.

Format de la compétition : 2 poules de 4, best of 3 minimum.
Les 8 qualifiés par des points obtenus via le classement national seront répartis dans les poules de la manière suivante :

- Poule A : 1er, 4è, 5è et 8è
- Poule B : 2è, 3è, 6è et 7è

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour les demi-finales sur la modalité suivante :
1er Poule A VS 2ème poule B
1er Poule B VS 2ème poule A

Les demi-finales et finales se joueront en best of 3 minimum.
La direction de jeu se réserve le droit de modifier la longueur des matchs.

Épreuve Juniors et Cadets (U21 et U18)

8 joueurs sélectionnés selon leur classement national après le premier Tournoi National.

Format de la compétition : 2 poules de 4, best of 3 minimum.
Les 8 qualifiés par des points obtenus via le classement national seront répartis dans les poules de la manière suivante :

- Poule A : 1er, 4è, 5è et 8è
- Poule B : 2è, 3è, 6è et 7è

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour les demi-finales sur la modalité suivante :
1er Poule A VS 2ème poule B
1er Poule B VS 2ème poule A

Les demi-finales et finales se joueront en best of 3 minimum.
La direction de jeu se réserve le droit de modifier la longueur des matchs.

Article 3.5 - Redistribution des places en cas de désistement d'une sélection nationale

Désistement d'une sélection au play-off

Les places seront redistribuées en fonction du classement national.

Désistement du championnat de France

Les places seront redistribuées en fonction du classement national.

Article 3.6 - Conditions de participation aux épreuves nationales

L'absence d'un joueur à la table au début de son match est sanctionnée par la perte de la première frame.

S'il est toujours absent après 15 minutes, il perd le match et est exclu du tournoi.

Toutefois, si le format de jeu le permet, le directeur du tournoi peut apprécier les raisons du retard ou de l'absence d'un joueur (problème lié à sa santé ou à celle d'un proche, panne de moyen de locomotion, etc.) et décider de le réintégrer dans la compétition.

TITRE IV - RANKING

Article 4.1 - Les points de ranking de ligue

Les compétitions régionales ou de ligues organisées au sein de chaque ligue ou regroupement de ligues attribuent des points de ranking.

Au cours de la saison, le classement provisoire de chaque ligue (qui doit être adressé à la CNS dans les sept jours qui suivent chaque épreuve) fait l'objet d'attribution provisoire à chaque joueur de points au classement ranking national suivant le barème.

A l'issue du dernier tournoi, le classement définitif de chaque ligue doit être transmis à la CNS dans les sept jours qui suivent.

Ce classement permet d'attribuer des points au classement ranking national suivant le barème.

Article 4.2 - Le ranking national

L'attribution des points par compétition est faite en fonction des résultats des joueurs et du barème.

4.2.01 - Le ranking national

Le classement ranking national Mixte est le classement de tous les joueurs de snooker licenciés, sans distinction d'âge ni de sexe.

Il prend en compte les points acquis durant la saison en cours lors des compétitions suivantes :

- les championnats de ligue ;
- la finale du championnat de France Mixte;
- les trois ZST ;
- le play-off ;
- les 2 tournois nationaux Mixte

4.2.02 - Le ranking national Seniors

Le classement ranking national Seniors est le classement des joueurs de snooker licenciés de la catégorie Seniors qui participent aux tournois nationaux Seniors et aux ZST.

Il prend en compte les points acquis durant la saison en cours lors des compétitions suivantes :

- les trois ZST ;
- les 2 tournoi nationaux Seniors ;
- les tournois de ligue (un quart des points) ;

- la finale du championnat de France Seniors.

Article 4.3 - Délais de transmission des résultats.

Les résultats de chaque compétition doivent être transmis au responsable des classements de la CNS au plus tard dans les sept jours qui suivent la compétition.

Exception : les résultats des compétitions nationales doivent être adressés au responsable sous 48 heures.

En cas de non-respect de ce délai, les points acquis ne sont pas pris en compte.

TITRE V - LES INSTANCES INTERNATIONALES

Article 5.1 - La WPBSA

La World Professional Billiards & Snooker Association est l'association mondiale des joueurs professionnels.

Site internet : <http://www.worldsnooker.com/page/Home>

Article 5.2 - L'IBSF

L'International Billiards & Snooker Federation est la fédération mondiale qui regroupe toutes les fédérations nationales ainsi que les associations régionales (Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie).

L'IBSF est membre de la WCBS (World Confederation of Billiards Sports).

Site internet : <http://www.ibsf.info/>

Article 5.3 - L'EBSA

L'European Billiards & Snooker Association est une association européenne regroupant les fédérations nationales d'Europe.

Site internet : <http://www.ebsa.tv/>

TITRE VI - LA TENUE SPORTIVE

La tenue sportive réglementaire est commune aux quatre disciplines fédérales (carambole, blackball, billard américain et snooker), et ce pour toutes les phases de jeu et à tous les niveaux de tournois et de championnats, à l'exception du Blackball Masters.

Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions présentées ci-dessous.

6.1 Tenue sportive commune à toutes les disciplines et toutes les phases de jeu

- Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon. Le polo d'arbitre est interdit aux joueurs.
- Pantalon de couleur unie. Les jeans et survêtements sont interdits.
- Chaussures fermées.

6.2 Autres éléments de la tenue sportive

L'écusson ou le logo du club et/ou des armoiries de la ville doit être placé sur la poitrine à gauche, côté cœur.

L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée.

6.3 Publicité

La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives.

Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévision qui retransmettent la compétition.

La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais est placée sur le haut du corps.

L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor : dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.

6.4 Dispositions diverses

Dans le cas d'une compétition par équipes, le haut de la tenue sportive doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe.

TITRE VII - SÉLECTIONS INTERNATIONALES

Les sélections internationales sont placées sous la responsabilité du directeur technique national (DTN).

Le DTN s'appuie sur les propositions d'un sélectionneur national nommé par le comité directeur fédéral pour la durée de l'olympiade.

Le périmètre confié au sélectionneur national est préalablement défini : discipline, spécialités, catégories concernées.

Le sélectionneur national établit ses propositions en prenant en compte :

- l'étude des résultats des joueurs ;
- les analyses des vidéos disponibles des matchs ;
- l'observation des joueurs en compétition ;
- l'avis des entraîneurs nationaux (collectifs concernés) ;
- l'avis du président de la commission nationale de la discipline.

Les propositions du sélectionneur national concernent :

- une sélection de joueurs ou d'équipes ;
- un encadrement pour chaque épreuve (coach, kiné, préparateur mental, etc.)

En cas de vacance d'un poste de sélectionneur national :

- un appel à candidature est lancé chaque saison par la FFB pour pourvoir le poste ;
- le DTN établit lui-même les sélections dans le périmètre concerné en s'appuyant sur les mêmes supports que le sélectionneur national.

ANNEXES



ANNEXE 1

SNOOKER ZONE SNOOKER TOUR

DEMANDE D'ORGANISATION D'UN TOURNOI ZST

☛ CLUB Tél. : Fax :
Adresse :
☛ Président : Tél. :
Mail : Portable :

Responsable de ligue Snooker : Mail :
Signature : Tél :

Date(s) choisie(s)
Parmi celles proposées par la CSN Snooker sur le calendrier sportif de la FFB, par ordre de priorité :
Choix n°1 : Choix n°2 : Choix n°3 :
Responsable de l'organisation du tournoi : Tél. :
Directeur du tournoi : Tél. :
Nombre de billards pour la compétition :
Lieu :
Tél : Fax :

Fait à :

Le :

Nom et signature de
l'organisateur local du tournoi :

Nom et signature du responsable de
l'établissement recevant la compétition :

Formulaire à transmettre : – à la FFB : ffb@ffbillard.com
– au président de la CNS, par mail.



SNOOKER

DEMANDE D'ORGANISATION D'UN TOURNOI NATIONAL DE SNOOKER MASTERS OU TOUTES CATÉGORIES

☛ CLUB Tél. : Fax :

Adresse :

☛ Président : Tél. :

Mail : Portable :

Responsable de ligue Snooker : Mail :

Signature : Tél. :

TOURNOI NATIONAL : **MASTERS** **TOUTES CATÉGORIES**

Date(s) choisie(s)
Parmi celles proposées par la CN Snooker sur le calendrier sportif de la FFB, par ordre de priorité :

Choix n°1 : Choix n°2 : Choix n°3 :

Responsable de l'organisation du tournoi : Tél. :

Directeur du tournoi : Tél. :

Nombre de billards pour la compétition :

Lieu :

Tél : Fax :

Fait à :	Nom et signature de l'organisateur local du tournoi :
Le :	
Nom et signature du responsable de l'établissement recevant la compétition :	

Formulaire à transmettre : – à la FFB : ffb@ffbillard.com
– au président de la CNS, par mail.



SNOOKER

DEMANDE D'ORGANISATION DU PLAY-OFF

☛ CLUB Tél. : Fax :

Adresse :

☛ Président : Tél. :

Mail : Portable :

Responsable de ligue Snooker : Mail :

Signature : Tél. :

PLAY-OFF DES ZONES

(Voir les dates des compétitions sur le calendrier sportif de la FFB.)

Lieu de la compétition :

Date : Nombre de tables (4 tables au minimum) :

Tél. : Fax :

Directeur de jeu :

Juge arbitre :

Date de la demande :

Fait à :

Le :

Nom et signature de
l'organisateur local du tournoi :

Nom et signature du responsable de
l'établissement recevant la compétition :

Formulaire à transmettre : – à la FFB : ffb@ffbillard.com
– au président de la CNS, par mail.



SNOOKER

DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE FINALE DE CHAMPIONNAT DE FRANCE

☞ CLUB	Tél. :	Fax :
Adresse :		
☞ Président :	Tél. :	
Mail :	Portable :

Responsable de ligue :
Signature :

Président du club :
Signature : <input type="checkbox"/>

FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

(Voir les dates des compétitions sur le calendrier sportif de la FFB.)

Lieu de la compétition :

Date : Nombre de tables :

Tél : Fax :

Date de la demande :

Formulaire à transmettre : – à la FFB : ffb@ffbillard.com
– au président de la CNS, par mail.



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		6		
		7		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2



Tournoi		
Date	Table	Match

Joueur 1		Arbitre	Joueur 2	
Break >50	Score	Frame	Score	Break >50
		1		
		2		
		3		
		4		
		5		
		6		
		7		
		Score final		



Signatures		
Joueur 1	Arbitre	Joueur 2